

NOM ET ADRESSES DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de Bourg-en-Bresse, Numéro national d'identification SIRET : 21010053300012, Place de l'hôtel de Ville B.P. 9041901012, Bourg-en-Bresse Cedex, France.

Téléphone : (+33) 4-74-45-71-29, Correspondant : Eric LABORDE ; Courriel : labordee@bourgenbresse.fr, Code NUTS : FRK21

Adresse principale : <http://www.bourgenbresse.fr> - Adresse du profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr>

COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marchespublics.ain.fr>

Les informations complémentaires peuvent être obtenues au point de contact susmentionné

DEPOT DES OFFRES OBLIGATOIREMENT SUR LA PLATEFORME :

<https://marchespublics.ain.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale

ACTIVITE PRINCIPALE : Services généraux des administrations publiques

OBJET : Fourniture, installation, entretien, et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public du groupement d'autorités concédantes.

Numéro de référence : 2022-027

Code CPV principal : Services de publicité : 79341000

Code CPV additionnels : Installation de mobilier urbain : 45233293-9 - Service de conception graphique : 79822500-7 - Mobilier urbain : 34928400-2

TYPE DE MARCHÉ : Services.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

La présente consultation porte sur la fourniture, l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public du groupement d'autorités concédantes (Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et Ville de Bourg-en-Bresse).

Plus précisément, la concession portera principalement sur la fourniture des mobiliers suivants :

• VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

- 20 mobiliers 2m2

- 5 mobiliers 8 m2

- 10 mobiliers non publicitaires 2m2 (communication institutionnelle)

• COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

- 75 abris voyageurs publicitaires, dont 66 au maximum sur le territoire de la ville de Bourg-en-Bresse

- 59 abris voyageurs non publicitaires

Le coordonnateur du groupement est la Commune de Bourg-en-Bresse.

Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 4,6 millions.

Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

Lieu d'exécution : Territoire du groupement d'autorités concédantes.

CRITERES D'ATTRIBUTION : La concession est attribuée sur la base des critères de sélection ci-dessous :

Critère n° 1 : qualité de la gestion des mobiliers 30 % noté sur 30

Critère n° 2 : critère financier 20 % noté sur 20

Critère n° 3 : qualité environnementale 20 % noté sur 20

Critère n° 4 : qualité esthétique 15 % noté sur 15

Critère n° 5 : qualité technique des mobiliers proposés 15 % noté sur 15

DUREE DE LA CONCESSION : La concession est conclue pour une durée de 144 mois à compter de sa notification.

Les candidats peuvent cependant, en outre et s'ils le souhaitent, proposer une durée supérieure à la durée déterminée par le groupement dans la limite d'une durée plafond fixée à 15 ans, et adapter en conséquence les solutions proposées. Dans tous les cas, la durée proposée par le candidat devra couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement, compte tenu notamment des contraintes d'exploitation liées à la nature du service et des exigences du groupement d'autorités concédantes.

Quelle que soit la durée proposée par les candidats, celle-ci n'entrera pas en compte pour le jugement des offres. Seuls les critères listés à l'article 8.2 du présent règlement permettront à l'autorité concédante d'apprécier les offres concurrentes

Information sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat s'inscrit dans un

projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Les documents à remettre concernant la situation propre des opérateurs économiques sont précisés à l'article 6.2 du Règlement de la consultation.

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation, c'est-à-dire une déclaration du candidat (ou formulaire DC2 fourni) accompagnée des documents ci-dessous :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objets de la concession envisagée au cours des trois (3) derniers exercices clos ;

- Bilans, comptes de résultats et annexes des trois derniers exercices clos présentés sous la forme CERFA (ou présentation équivalente pour les candidats étrangers) concernant l'ensemble de l'activité du candidat et d'autre part le domaine d'activité spécifique objet de la concession de service ;

- Tout document complémentaire de nature à faire apparaître la capacité et la solidité financière de la société.

Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation, c'est-à-dire :

- Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité ;

- Références du candidat concernant des prestations similaires à celles objets de la concession au cours des trois derniers exercices clos ;

- Renseignements relatifs à la nature de l'activité, aux qualifications professionnelles et aux moyens techniques et humains dont le candidat dispose pour assurer la gestion et la continuité du service.

CONDITIONS LIEES A LA CONCESSION

Information relative à la profession : La concession de service n'est pas réservée à une profession particulière.

Conditions d'exécution de la concession : se référer au contrat valant cahier des charges de la concession.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 24/08/2022 à 12h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renouvellement : Il ne s'agit pas d'une concession renouvelable.

Informations complémentaires :

La présente concession sera passée conformément aux articles L. 3120-1 à L. 3125-2 et R. 3121-1 à R. 3125-7 du code de la commande publique.

Conformément aux articles R. 3121-1 et suivants du code de la commande publique, la valeur estimée du contrat de concession correspond au chiffre d'affaires total hors taxes du concessionnaire pendant la durée du contrat.

L'autorité concédante n'impose aucune forme de groupement. Cependant, en cas de candidature groupée, les groupements d'entreprises doivent avoir été constitués dès la remise des candidatures.

Les documents à remettre dans le cadre des renseignements relatifs aux capacités économiques, financières et professionnelles sont indiqués à l'article 6.2 du règlement de la consultation.

Le délai de validité des offres est de 210 jours à compter de la date limite de réception des offres ou de l'offre négociée. Après examen des offres, l'autorité concédante se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions prévues à l'article 9 du règlement de la consultation.

L'autorité concédante se réserve également le droit de commander, à la signature du contrat, la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) décrite dans les documents de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433, Lyon 03 CEDEX, F, Téléphone : (+33) 4 87 63 50 00, courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr, Fax : (+33) 4 87 63 52 50, adresse internet : <http://www.lyon.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 10/06/2022